



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

COMMENTAIRES SUR LA PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

EN RESUME

Pour 2018 :

- une hausse de la fiscalité locale,
- une baisse des dépenses de fonctionnement, malgré la hausse des charges de personnel,
- une nette amélioration de la capacité d'autofinancement,
- une très faible réalisation des dépenses d'investissement budgétisées en 2018.

Dans les prévisions de 2019 :

- une baisse de la fiscalité locale,
- une hausse des charges de personnel,
- la création d'un budget annexe Cinéma-Spectacle,
- une forte surévaluation, comme chaque année, des budgets, et notamment des dépenses d'investissement, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

INTRODUCTION

La présentation des Comptes Administratifs 2018 et des Budgets Primitifs 2019 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, du 11 avril 2019, débute par quelques rappels :

- importance du vote des budgets dans la vie d'une collectivité locale,
- baisse des dotations de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a effectivement décréue de 74 % (- 1,595 M€) entre 2011 et 2018,
- augmentation des reversements à l'Etat : les prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds, dont notamment le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), ont effectivement crû de 20 % (0,506 M€) entre 2011 et 2018.

On notera cependant que, par exemple :

- les prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds permettent, par l'intermédiaire de l'Etat, un flux de trésorerie des collectivités locales les plus aisées vers les collectivités locales les moins aisées, dans le cadre d'une solidarité nationale,
- l'augmentation annuelle, décidée par l'Etat, des bases servant aux calculs des contributions directes locales, entre 2011 et 2018, a permis à la Communauté de Communes de l'Île de Ré de récupérer 1,641 M€ de recettes supplémentaires.

Quoi qu'il en soit, la maîtrise de son budget par une collectivité locale, comme l'a toujours rappelé et défendu l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré, est bien une nécessité impérieuse :

- maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement en relation avec les recettes réelles de fonctionnement,
- suivi d'indicateurs comme les Capacités d'Autofinancement Brute et Nette et les Marges Brute et Nette d'Autofinancement,
- suivi et maîtrise de l'endettement,
- modération fiscale,
- ... etc...

FISCALITE DES MENAGES ET DES PROFESSIONNELS

La Communauté de Communes de l'Île de Ré a reconduit, pour 2019, les mêmes taux de contributions directes locales qu'en 2018, à l'exception de la taxe sur la Gestion des Milieu Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Ainsi, pour mémoire, 2019 sera :

- la 9^{ème} année consécutive sans augmentation des taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti et de la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non-Bâti,
- la 12^{ème} année consécutive sans augmentation du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti,
- la 10^{ème} année consécutive sans augmentation du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (soit depuis sa mise en place en remplacement de la Taxe Professionnelle),
- la 7^{ème} année consécutive sans augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, cette taxe ayant la particularité d'avoir vu son taux baisser en 2012 et en 2011.

Depuis onze ans, ces différents taux (en %), qui, pour mémoire, ne concernent que les produits de la fiscalité directe locale payés au profit de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sont les suivants :

Taxes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Habitation	3,26	3,26	11,06	11,06	11,06	11,06	11,06	11,06	11,06	11,06	11,06
Foncier Bâti	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95
Foncier Non-Bâti	14,93	14,93	17,44	17,44	17,44	17,44	17,44	17,44	17,44	17,44	17,44
Additionnelle au Foncier Non-Bâti	-	-	39,63	39,63	39,63	39,63	39,63	39,63	39,63	39,63	39,63
Cotisation Foncière des Entreprises	-	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96	24,96
Enlèvement Ordures Ménagères	16,68	16,68	16,68	16	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5
GEMAPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,15*	néant

* montant de la Taxe GEMAPI rapporté au total des bases nettes d'imposition.

On se rappellera cependant que, pour la première fois en 2018, les avis d'imposition foncière des contribuables rhétais ont fait apparaître la taxe sur la Gestion des Milieu Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Le produit de cette taxe, inscrit au Compte Administratif 2018, est de 1 262 642 €.

L'année 2018 a donc été, au niveau de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, une année d'augmentation de la fiscalité locale.

A contrario, l'année 2019 sera une année de baisse de la fiscalité locale puisque la taxe sur la Gestion des Milieu Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI) n'a pas été reconduite (il est annoncé qu'elle sera de nouveau appelée en 2020).

Pour information, la répartition des « Produits de la fiscalité » est la suivante dans le Compte Administratif 2018 :

	2018	2017	Ecart
Taxes foncières et d'habitation	11 549 483 €	11 275 967 €	273 516 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	969 959 €	901 559 €	68 400 €
Taxe sur les surfaces commerciales	278 250 €	374 435 €	- 96 185 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	104 823 €	106 495 €	- 1 672 €
Autres impôts locaux ou assimilés	56 523 €	59 993 €	- 3 470 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	6 458 067 €	6 313 131 €	144 936 €
Taxe GEMAPI	1 262 642 €	néant	1 262 642 €
Taxes de séjour	2 094 739 €	1 971 849 €	122 890 €
Total	22 774 486 €	21 003 429 €	1 771 057 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

I. FONCTIONNEMENT

	2018	2017	Ecart
Dépenses réelles	21 541 413,14 €	22 497 348,44 €	- 955 935,30 €
Dépenses d'ordre	1 721 146,81 €	2 348 509,98 €	- 627 363,17 €
Total des dépenses	23 262 559,95 €	24 845 858,42 €	- 1 583 298,47 €

Recettes réelles	26 946 403,44 €	25 811 524,10 €	1 134 879,34 €
Recettes d'ordre	-	-	-
Total des recettes	26 946 403,44 €	25 811 524,10 €	1 134 879,34 €

A) Dépenses de fonctionnement

La baisse des dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire hors opérations d'ordre) entre 2018 et 2017 s'élève à 955 935 € (soit - 4,3 %).

La baisse des dépenses de gestion courante, c'est-à-dire des dépenses réelles de fonctionnement moins les charges financières et les charges exceptionnelles, entre 2018 (20 898 044 €) et 2017 (22 158 286 €) s'élève à 1 260 242 € (soit - 5,7 %).

Annoncée à 1,5 M€ (soit - 8 %) par la Communauté de Communes de l'Île de Ré dans sa présentation, la « *baisse des dépenses courantes* » nous semble donc surévaluée.

B) Recettes de fonctionnement

Pas de précision en matière d'évolution des recettes de fonctionnement dans la présentation de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Pour information :

- les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire hors opérations d'ordre) sont en hausse de 1 134 879 € (soit 4,4 %),
- les recettes de gestion courante (c'est-à-dire des recettes réelles de fonctionnement moins les produits financiers et les produits exceptionnels) sont :
 - o de 26 918 608 € en 2018,
 - o de 25 204 387 € en 2017,
 - o soit une hausse de 1 714 221 € (soit 6,8 %).

II. INVESTISSEMENT

Pas de précision en matière d'évolution des dépenses et des recettes d'investissement dans la présentation de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Selon les éléments en notre possession la répartition est la suivante :

	2018	2017	Ecart
Dépenses réelles	2 403 635,02 €	4 721 314,03 €	- 2 317 679,01 €
Dépenses d'ordre	9 529,47 €	11 803,15 €	- 2 273,68 €
Total des dépenses	2 413 164,49 €	4 733 117,18 €	- 2 319 952,69 €
Recettes réelles	5 009 723,07 €	2 467 655,95 €	2 542 067,12 €
Recettes d'ordre	1 730 676,28 €	2 360 313,13 €	- 629 636,85 €
Total des recettes	6 740 399,35 €	4 827 969,08 €	1 912 430,27 €

A) Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles de d'investissement (c'est-à-dire hors opérations d'ordre), hors les restes à réaliser de 7 134 961 €, sont en baisse de 2 317 679 € (soit - 49,1 %).

Le montant de 1 841 316 €, repris dans la présentation de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, est celui des dépenses d'équipement effectivement réalisés en 2018, pour un très important reste à réaliser de 7 134 961 € représentant plus du triple des réalisations.

Fonds de concours sport	613 096 €	33,30%
Digues	453 624 €	24,64%
Culture	361 894 €	19,65%
Equipements divers	229 259 €	12,45%
Pistes cyclables	97 534 €	5,30%
Déchets	40 594 €	2,20%
Crèches	27 013 €	1,47%
Bâtiments de la CDC	13 078 €	0,71%
Logements	5 224 €	0,28%
Total	1 841 316 €	100,00%

Pour mémoire les dépenses d'équipement avaient été budgétisées à hauteur de 16 443 407 € dans le Budget Primitif 2018, soit un taux de réalisation de 11.2 % particulièrement faible.

Cet important écart entre budget et réalisation, comme nous le rappelions l'année dernière, était prévisible mais a été amplifié par les contraintes de circulation sur le pont de l'île de Ré, pendant une partie de l'année, qui ont mis à l'arrêt certains chantiers comme celui de la salle de spectacle de La Maline.

Quant au cumul de 70,1 M€ de dépenses d'équipement détaillé dans la présentation de la Communauté de Communes de l'île de Ré, réalisées principalement grâce à l'argent des contribuables rhétais, il faut l'entendre de façon consolidée c'est-à-dire en tenant compte des équipements réalisés au titre du Budget Annexe Ecotaxe et du Budget Annexe Ordures Ménagères lorsque celui-ci était indépendant.

B) Recettes d'investissement

Les recettes réelles de d'investissement (c'est-à-dire hors opérations d'ordre), hors les restes à réaliser de 4 662 990 €, sont en hausse de 2 542 067 € (103,0 %).

La Communauté de Communes de l'île de Ré n'a pas eu recours à l'emprunt en 2018 et a tiré l'essentiel de ses ressources d'investissement des 4,7 M€ d'excédents de fonctionnement capitalisés de l'année précédente.

III. SITUATION FINANCIERE ET RATIOS

A) Montants

	2018	2017
CAF brute	5 404 990 €	2 764 176 €
CAF nette	4 842 671 €	2 213 494 €
Ratio de désendettement	3,64 ans	7,32 ans
Ratio de personnel	18,78 %	17,19 %

B) Capacité d'Auto Financement brute (CAF brute)

La Capacité d'Auto Financement brute se calcule comme suit (montants en €) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (a)				
Chapitres	Libellé	2017	2018	Ecart
013	Atténuations de charges	177 798,04	151 086,17	-26 711,87
70	Produits services, domaine et ventes diverses	2 283 917,05	2 406 154,78	122 237,73
73	Impôts et taxes	21 003 429,07	22 774 486,35	1 771 057,28
74	Dotations et participations	1 500 494,85	1 346 549,55	-153 945,30
75	Autres produits de gestion courante	238 748,44	240 331,47	1 583,03
76	Produits financiers	38,34	38,34	0,00
77	Produits exceptionnels	607 098,31	27 756,78	-579 341,53
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (b)				
011	Charges à caractère général	-9 632 170,80	-8 383 089,83	1 249 080,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	-3 808 381,47	-3 925 586,15	-117 204,68
014	Atténuations de produits	-7 507 116,37	-7 508 637,94	-1 521,57
65	Autres charges de gestion courante	-1 210 617,02	-1 080 730,24	129 886,78
66	Charges financières	-306 271,36	-607 326,18	-301 054,82
67	Charges exceptionnelles	-32 791,42	-36 042,80	-3 251,38
042	Opérations ordre transfert entre sections	-2 348 509,98	-1 721 146,81	627 363,17
AJUSTEMENTS (c)				
042	Opérations ordre transfert entre sections			
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	550 000,00		-550 000,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 798 509,98	1 721 146,81	-77 363,17
775	Produits des cessions d'immobilisations	-550 000,00		550 000,00
Capacité d'Auto Financement brute (a + b + c)		2 764 175,66	5 404 990,30	2 640 814,64

L'augmentation de 2,640 M€ de la CAF brute entre 2017 et 2018 est donc principalement due :

- à l'augmentation des « Impôts et taxes » et notamment des 1,263 M€ provenant de la mise en place de la Taxe GEMAPI,
- à la diminution des « Charges à caractère général » et notamment de la baisse des « Services extérieurs » pour 1,059 M€ et des « Autres services extérieurs » pour 0,151 M€.

Cette CAF brute de 5,405 M€, comme nous le verrons ultérieurement, serait bien insuffisante pour financer l'intégralité des dépenses d'investissement budgétisées en 2019.

C) Ratio de désendettement

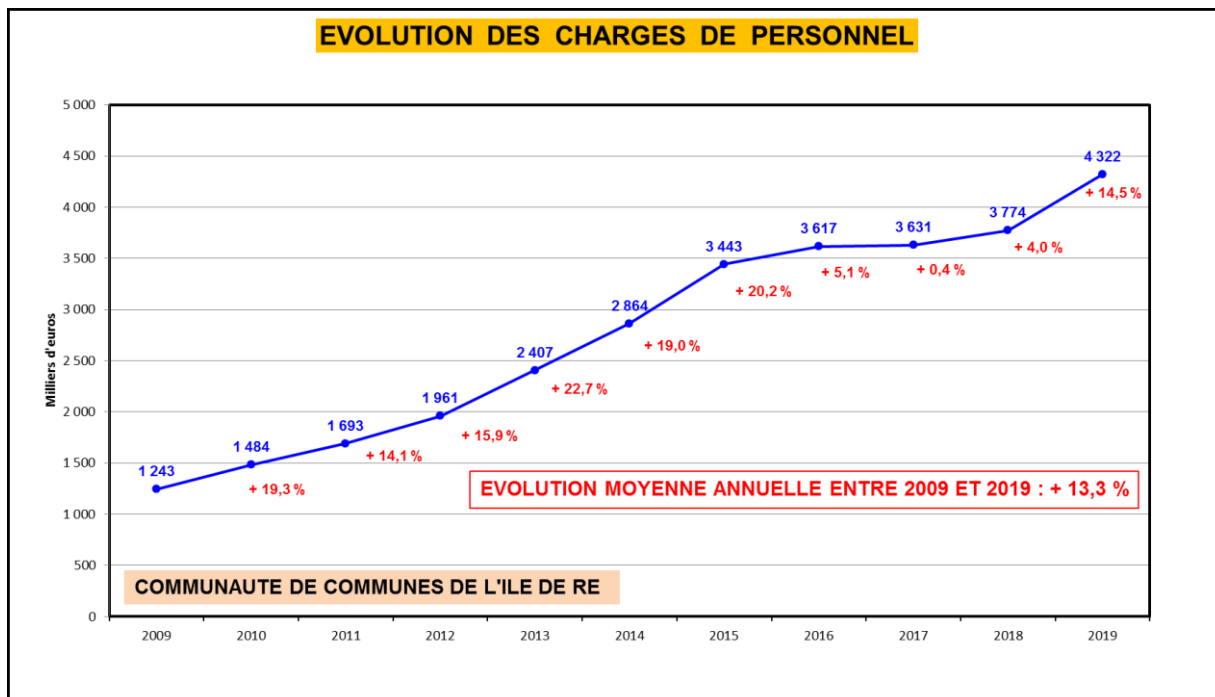
Le « Ratio de désendettement », qui est le rapport entre l'encours de la dette au 31 décembre 2018 (19 663 260 €) et la CAF brute (5 404 990 €), est logiquement en baisse à 3,64 ans (*versus* 7,32 ans en 2017).

D) Ratio de personnel

Le « Ratio de personnel » n'est pas évoqué dans la présentation de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Pour mémoire ce ratio, qui est le rapport entre les « Charges de personnel, frais assimilés » et le « Total des dépenses de gestion courante », est en hausse en 2018 à 18,78 % (*versus* 17,19 % en 2017).

Le graphique de suivi de l'évolution des charges de personnel, que nous avons l'habitude de produire, nous montre, après une année 2017 de quasi-stabilité, une année 2018 en hausse significative (4,0 %) et nous laisse présager une année 2019 en très forte hausse (14,5 %) avec notamment l'incorporation, dans les effectifs de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, des anciens personnels de l'Association Rhélaise de Développement Culturelle La Maline.



COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - DECHETS

Pour mémoire les « Déchets » ne sont pas gérés dans un Budget Annexe, ce que regrette chaque année l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré.

Malgré tout, la Communauté de Communes de l'Île de Ré distingue, dans sa présentation, les dépenses totales de fonctionnement « Hors Déchets » et « Déchets » grâce à une comptabilité analytique interne. Faute, à ce jour, d'accès aux éléments de cette dernière l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré ne peut contrôler cette dichotomie (montants en €).

	2018	2017	Ecart
Hors Déchets	17 586 824	18 445 892	-859 068
Attributions de compensation aux communes	4 475 122	4 475 122	0
Personnel	3 512 976	3 381 260	131 716
Reversement de fiscalité à l'état	3 018 189	3 011 649	6 540
Charges à caractère général	1 991 836	2 589 955	-598 119
Tourisme	1 473 860	1 548 697	-74 837
Ecritures d'ordre	1 456 005	2 014 118	-558 113
Subventions	966 956	1 047 581	-80 625
Charges financières	542 095	237 494	304 601
Charges courantes	149 785	140 016	9 769
Déchets	5 675 735	6 399 965	-724 230
Collecte	2 124 100	2 264 914	-140 814
CYCLAD	1 218 560	1 228 828	-10 268
Marché déchèteries	874 860	1 321 383	-446 523
Traitement déchèteries	446 518		446 518
Personnel	412 610	427 121	-14 511
Ecritures d'ordre	265 142	334 392	-69 250
Divers	106 672	140 610	-33 938
Intérêts de la dette	65 231	68 777	-3 546
Bacs jaunes	48 206	144 193	-95 987
Marché centre de transfert	43 074	374 468	-331 394
Bacs professionnels	40 266	39 468	798
Bacs OM	15 940		15 940
Gestion centre de transfert	14 524		14 524
Non-valeur / annulation	32	55 811	-55 779
Total	23 262 559	24 845 857	-1 583 298

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - ECOTAXE

Selon les éléments en notre possession la répartition des dépenses et recettes totales, hors restes à réaliser, est la suivante :

	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	3 139 528 €	4 256 379 €	1 116 851 €
Investissement	102 762 €	1 253 281 €	1 150 819 €
Total	3 242 290 €	5 509 660 €	2 267 370 €

La Capacité d'Autofinancement brute du Budget Ecotaxe ressort à 1,192 M€ en 2018.

A) Dépenses

La présentation de la Communauté de Communes de l'île de Ré apporte des précisions sur le cumul des « Dépenses totales de fonctionnement » et des « Dépenses totales d'investissement » (hors restes à réaliser).

	2018	2017	Ecart
Transport	755 972 €	655 572 €	100 400 €
Partenariats et travaux	672 116 €	588 311 €	83 805 €
Versement aux communes	657 329 €	657 329 €	0 €
Personnel	630 000 €	610 000 €	20 000 €
Préau	241 896 €	253 894 €	-11 998 €
Divers	146 460 €	190 991 €	-44 531 €
CTMA	75 270 €	203 964 €	-128 694 €
Espaces naturels	63 247 €	215 250 €	-152 003 €
Marais	-	28 634 €	-28 634 €
Patrimoine salicole	-	3 240 €	-3 240 €
Total	3 242 290 €	3 407 185 €	-164 895 €

Nos données concernant les dépenses réelles (hors restes à réaliser), sont les suivantes :

	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Ecart
Dépenses réelles de fonctionnement	3 064 382 €	3 161 324 €	- 96 942 €
Dépenses réelles d'investissement	102 762 €	245 862 €	- 143 100 €
Total des dépenses réelles	3 167 144 €	3 407 186 €	- 240 042 €

B) Recettes

La présentation de la Communauté de Communes de l'Île de Ré n'apporte pas de précisions sur le cumul des « Recettes totales de fonctionnement » et des « Recettes totales d'investissement » (hors restes à réaliser et hors « Excédents de fonctionnement capitalisés ») car il semble que le graphique repris soit celui de l'année précédente.

Nous avons pu cependant reconstituer la répartition suivante :

	2018	2017	Ecart
Produit de l'Écotaxe	4 169 737 €	4 071 864 €	97 873 €
Dotations et participations	34 587 €	123 337 €	- 88 750 €
Opérations d'ordre	75 146 €	72 221 €	2 925 €
Revenus des immeubles et recettes diverses	52 055 €	55 066 €	- 3 011 €
FCTVA	35 392 €	19 339 €	16 053 €
Total	4 366 918 €	4 341 827 €	25 091 €

Nos données concernant les recettes réelles (hors restes à réaliser), sont les suivantes :

	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Ecart
Recettes réelles de fonctionnement	4 256 379 €	4 250 268 €	6 111 €
Recettes réelles d'investissement	1 178 134 €	19 339 €	1 158 795 €
Total des recettes réelles	5 434 513 €	4 269 607 €	1 164 906 €

BUDGETS PRIMITIFS 2019

A) VOLUME ET CONTENU DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

1. Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Le détail pour le Budget Primitif 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est le suivant :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
TOTAL FONCTIONNEMENT	30 248 816,14 €	30 248 816,14 €
INVESTISSEMENT	6 560 475,22 €	10 022 236,54 €
RESTE A REALISER 2018	7 134 961,01 €	4 662 990 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE 2018	989 790,31 €	-
TOTAL INVESTISSEMENT	14 685 226,54 €	14 685 226,54 €
TOTAL	44 934 042,68 €	44 934 042,68 €

Pour information, les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) du Budget Principal, entre 2010 et 2018, s'élèvent à :

- 93,7 % pour les dépenses (90,0 % en 2018),
- 104,8 % pour les recettes (101,0 % en 2017).

La section « Fonctionnement » du Budget Primitif 2019 du Budget Principal peut donc être considérée comme parfaitement réaliste.

D'autre part, en matière d'investissement ces taux de réalisation, sur cette même période, s'élèvent à :

- 41,5 % pour les dépenses réelles (14,1 % en 2018),
- 48,1 % pour les recettes réelles (31,8 % en 2018).

La section « Investissement » du Budget Primitif 2019 du Budget Principal peut donc être considérée comme largement surévaluée, donnant notamment une fausse impression sur les réalisations de 2019.

2. Budget Ecotaxe de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Le détail pour le Budget Primitif 2019 du Budget Ecotaxe de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est le suivant :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
TOTAL FONCTIONNEMENT	7 215 308,15 €	7 215 308,15 €
INVESTISSEMENT	1 891 978,34 €	1 784 979,15 €
RESTE A REALISER 2018	1 311 004,77 €	-
SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE 2018	-	1 418 003,96 €
TOTAL INVESTISSEMENT	3 202 983,11 €	3 202 983,11 €
TOTAL	10 418 291,26 €	10 418 291,26 €

Pour information, les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) du Budget Ecotaxe, entre 2010 et 2018, s'élèvent à :

- 77,3 % pour les dépenses (59,9 % en 2018),
- 109,3 % pour les recettes (129,0 % en 2018).

La section « Fonctionnement » du Budget Primitif 2019 du Budget Ecotaxe peut donc être considérée comme relativement réaliste.

D'autre part, en matière d'investissement ces taux de réalisation, sur cette même période, s'élèvent à :

- 12,4 % pour les dépenses réelles (4,3 % en 2018),
- 83,6 % pour les recettes réelles (103,1 % en 2018).

Les dépenses de la section « Investissement » du Budget Primitif 2019 du Budget Ecotaxe peuvent donc être considérées comme largement surévaluées, donnant, là encore, une fausse impression sur les réalisations de 2019.

3. Budget Cinéma-Spectacle de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Pour mémoire le Conseil Communautaire, par une délibération du 26 septembre 2018, a adopté la gestion de l'équipement culturel La Maline en régie simple à compter du 1^{er} septembre 2019. Il y a donc création, à compter de 2019, d'un budget annexe intitulé « Cinéma-Spectacle ».

Le détail pour le Budget Primitif 2019 du Budget Cinéma-Spectacle de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est le suivant :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
TOTAL EXPLOITATION	434 100 €	434 100 €
INVESTISSEMENT	3 641 345 €	3 641 345 €
RESTE A REALISER 2018	-	-
SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE 2018	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	3 641 345 €	3 641 345 €
TOTAL	4 075 445 €	4 075 445 €

B) DETAILS DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Les trois Budgets Primitifs 2019 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présentent des dépenses d'investissement suivantes :

	Budget Principal	Budget Ecotaxe	Budget Cinéma-Spectacle
Crédits votés	6 560 475 €	1 891 978 €	3 641 345 €
Restes à Réaliser de 2018	7 134 961 €	1 311 005 €	-
Solde reporté de 2018	989 790 €	-	-
Total	14 685 227 €	3 202 983 €	3 641 345 €

1. Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

La présentation de la Communauté de Communes de l'Île de Ré apporte des précisions sur les 13,006 M€ budgétisés au titre du « Total des dépenses d'équipement ».

	Budget Principal	
Logements	783 767 €	6,03%
Digues	5 051 035 €	38,84%
Déchets	506 779 €	3,90%
Crèches	178 166 €	1,37%
Pistes cyclables	789 874 €	6,07%
Fonds de concours pour les équipements sportifs	875 813 €	6,73%
Equipements divers	4 146 792 €	31,88%
Bâtiments de la CDC	618 962 €	4,76%
Culture	55 000 €	0,42%
Total	13 006 188 €	100,00%

Comme nous l'avons évoqué précédemment, il est très probable que ces dépenses d'équipement ne seront que partiellement réalisées (en 2018 ces mêmes dépenses réellement réalisées ne se montent qu'à 1,841 M€).

L'effort d'investissement de 2019 ne pourra donc être précisément évalué qu'en 2020, à l'appui du Compte Administratif 2019.

Quoiqu'il en soit, dans le tableau qui nous est proposé dans la présentation de la Communauté de Communes de l'île de Ré, on notera l'importance des postes suivants :

- « Digues » pour 5 051 035 €,
- « Equipements divers » pour 4 146 792 € dont 3 655 390 € pour la « Piscine » qui, en principe, devraient être couverts par les assurances,
- « Logements » pour 783 767 € (dont 328 888 € au Bois-Plage-en-Ré et 454 879 € à Saint-Martin-de-Ré).

2. Budget Ecotaxe de la Communauté de Communes de l'île de Ré

La présentation de la Communauté de Communes de l'île de Ré apporte des précisions sur les 8,633 M€ budgétisés au titre du cumul des « Dépenses réelles de fonctionnement » et des « Dépenses réelles d'investissement » (y compris les restes à réaliser).

	Budget Ecotaxe	
Transport	1 554 000 €	18,00%
Pointe de Saint-Clément-des-Baleines	1 297 471 €	15,03%
Partenariats et travaux	1 040 000 €	12,05%
Versements aux communes	657 329 €	7,61%
Personnel	630 000 €	7,30%
Marais	601 668 €	6,97%
Charges à caractère général	600 500 €	6,96%
Espaces naturels	590 000 €	6,83%
Forêts domaniales	536 000 €	6,21%
Ecomusée Loix	500 000 €	5,79%
Préau	343 478 €	3,98%
CTMA	142 866 €	1,65%
Taupinière Rivedoux	90 000 €	1,04%
Patrimoine salicole	50 000 €	0,58%
Total	8 633 312 €	100,00%

On notera l'importance des postes :

- « Transport » pour 1,554 M€ (18,00 %),
- « Pointe de Saint-Clément » (fin des aménagements de la pointe du Phare des Baleines) pour 1,297 M€ (15,03 %),

- et « Partenariats et travaux » pour 1,040 M€ (12,05 %).

3. Budget Cinéma-Spectacle de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

La présentation de la Communauté de Communes de l'Île de Ré précise seulement que :

- la section de fonctionnement est budgétisée à hauteur de 434 100 €,
- la section d'investissement est budgétisée à hauteur de 3 641 345 €.

Nous pouvons à partir des autres documents en notre possession préciser :

- le détail de la section de fonctionnement (montants en €) :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chapitres	Libellé	Budget
011	Charges à caractère général	113 745,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	127 000,00
Total des dépenses de gestion courante		240 745,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		255 745,00
023	Virement à la section d'investissement	178 355,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		178 355,00
TOTAL		434 100,00

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitres	Libellé	Budget
70	Produits services, domaine et ventes diverses	17 380,00
74	Subventions d'exploitation	1 540,00
Total des recettes de gestion des services		18 920,00
77	Produits exceptionnels	415 180,00
Total des recettes réelles d'exploitation		434 100,00
TOTAL		434 100,00

Ces recettes d'exploitation sont principalement composées de 400 000 € de « Subventions exceptionnelles » (poste 774 : ce compte enregistre les subventions n'ayant pas de caractère de subventions d'exploitation et notamment celles reçues en application des articles L. 2224-2 1° et 3° du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L.2224-1. Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;

2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

3° Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs. »

- le détail de la section d'investissement (montants en €) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Libellé	Budget
	Total des opérations d'équipement	3 641 345,00
	Total des dépenses d'équipement	3 641 345,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 641 345,00
	TOTAL	3 641 345,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Libellé	Budget
13	Subventions d'investissement	1 962 990,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00
	Total des recettes d'équipement	3 462 990,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 462 990,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	178 355,00
	TOTAL	3 641 345,00

Ce Budget Annexe Cinéma-Spectacle récupère, par transfert comptable, en section d'investissement, l'opération d'équipement concernant la salle de spectacle de La Maline à La Couarde-sur-Mer, portée jusqu'à présent par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

On remarquera, par ailleurs, l'emprunt de 1,5 M€, porté en recette, dont nous n'avons pas de détail.

Enfin, au dernier arrêté de comptes connu, soit le 30 septembre 2018, l'Association Rétaise de Développement Culturelle La Maline, qui va disparaître le 1^{er} septembre prochain au profit d'une gestion en directe de l'équipement La Maline par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, présentait des fonds associatifs en négatif à hauteur de 61,8 k€, dont on peut s'interroger du devenir.

Aux Portes-en-Ré, le mercredi 24 avril 2019.